

A M I C A L E

**ARMEE BELGE DES PARTISANS**

OUGRÉE - CORPS 0.13

OUGRÉE, le 25-2-51

Cher Ami

Je t'envoie quelques Belonnaises de pp  
pour distinction honorifique ceux ci sont  
partisans armes Belonnaises f'esper que tu  
fera le maximum a Bief deloit

avec mes Belonnaises antiques mes  
salutations partisans.

Mattin

ci joint un lettre de l'office de la Résistance  
qui te adresse au camarade Coomans  
j'ai déjà répondu plusieurs fois a l'office  
de la Résistance a ce sujet. Je sait  
qu'une déclaration de 300 frs a echoué et n'est  
été faite a la poste d'ougrée. mais ne  
retrouve aucune trace de bulletin de  
versement. ces fonds provenait de collecte  
effectives dans la commune d'ougrée  
je ne saurait rien dire d'autre a ce sujet

Mattin

2 M M 10 N 5

ARMÉE BELGE DES PARTISANS

il y a quelque temps je t'avait  
envoyé des papiers concernant Pomme, lion  
abattu chez loynard a Serainy -  
dont la veuve et son enfant a sa pension  
supprimée - voici deux attestations que tu vas  
Reclamer celle du chef de groupe et  
du commandant provincial  
je te demanderais e de adrem de faire  
diligence afin que la veuve puisse  
retoucher sa pension a Bref echeance  
celle ci et son fils et ont dans une  
situation pécuniaire desesperée  
dans l'attente je te prie d'agréer  
e de adrem mes vœux et salutations  
affectionnées

Revoir l'acte demande  
pour l'adrem à Paris et à tout

Je soussigné DONNAY Roger, actuellement domicilié rue Adolphe Anten, 24, à Ans, déclare que ROMMES Léon faisait partie de mon groupe des Milices Patriotiques.

Il distribua de la presse clandestine, transporta des armes, participa à plusieurs coups de main dont celui contre la maison Lognard à Seraing, où il fut mortellement blessé.

Je certifie sur l'honneur la présente déclaration sincère et complète.

Fait à Ans, le 16-2-1951.

(signature)

Vu pour légalisation de la signature

apposée par M. *ans. Donnay Roger*

ANS, le *16-2-1951*

Le Bourgmestre,

*Donnay Roger*



*Le Bourgmestre*

# FRONT DE L'INDÉPENDANCE

Groupements de Résistance Civile  
et de Presse Clandestine

ET

## MILICES PATRIOTIQUES

Groupement de Résistance Armée

BUREAU RÉGIONAL

25, Rue Vinâve d'Ile, LIÈGE

Téléphone : 23.86.88

Compte Chèques Postaux 7579.98  
Front de l'Indépendance - LIÈGE

Je soussigné PIRLET Jean, Commandant provincial des  
Milices Patriotiques, demeurant rue Grande, 132,  
à Hologne Aux Pierres,  
certifie que ROMMES Léon faisait partie d'un groupe  
des Milices Patriotiques, commandé par DONNAY Roger,  
sous les ordres duquel il prit part au coup de main  
exécuté le 7 décembre 1943 à la maison Lognard de  
Seraing.

Je certifie sur l'honneur la présente déclaration  
sincère et complète.

Fait à Liège, le 1951.  
(signature)

*Jean Pirllet*

Pour LÉGALISATION DE LA SIGNATURE DE

*Jean Pirllet*

APPOSÉE ci-dessus

HOLLOGNE-AUX-PIERRES LE 16 FEV 1951

LE BOURGMEÛTRE



OFFICE DE LA RÉSISTANCE  
DIENST  
VAN DEN WEERSTAND

211183  
A TITRE POSTHUM.

Groupement de résistance : ~~Milices Patriotiques du Front de l'Indépendance, 4ème Rég.~~  
Weerstandsgroepering : ~~Secteur B. Liège. Seraing-sur-Meuse.~~

NOM (en capitales) : ~~RONNES~~  
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : ~~Léon, Gérard, Albert.~~  
Voornamen :

Domicile : ~~rue de la Neuville 93, Seraing.~~ Province de ~~LIEGE.~~  
Adres :

Lieu et date de naissance : ~~Abeersfoort (Hollande) le 21 juin 1918.~~  
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : ~~Belge.~~  
Nationaliteit :

Etat civil : ~~Marié.~~ ~~un enfant.~~  
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : ~~Celle-ci a été saisie par les soldats allemands.~~  
N° der cenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire : ~~Soldat au 10ème de ligne classe 1938. Matricule perdu.~~  
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : ~~Ouvrier d'usine.~~ ~~Ougrée-Marihaye.~~  
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : ~~son épouse née Patar Léa, rue Neuville 93 Seraing.~~  
Gebuurlijke rechthebbende in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : ~~15 juin 1943.~~  
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : ~~15 juin 1943.~~  
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) :  
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

N° de la carte du groupement (si possible) : ~~Perdue, saisie par l'ennemi.~~  
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? ~~Adelaire Auguste.~~  
Door wie is U aangevoerd in de groepering ?

Lieu de votre principale activité : ..... **Seraing et les environs.**  
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :  
Activiteit door den Groepoverste mede te ondertekenen, met beoordeling :

..... **Faisant partie de la brigade armée, groupe Delcominette Félicien,**  
..... **Halleux Marcel et l'intéressé,**  
..... **a été abattu en service commandé à Seraing, rue de l'Échelle, par le**  
..... **nommé Lognard Henri en date du 7 décembre 1943.**

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE,  
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :  
Handtekening van belanghebbende,

*Leis Peter V. Rommes*

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :  
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement  
1° Dat bijgevoegde attestaten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aan  
l'affiliation au groupement ;  
bij de groepeerings ;

2° Que .....  
2° Dat **Rommès Léon**

était (n'était pas) (1) affilié au groupement ..... avant le 4/44  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings ..... vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au  
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot ..... 7.12.43 date  
qu'il fut abattu.

....., pour les motifs suivants) :  
....., uit hoofde van volgende redenen) :



Le Commandement National,  
Het Nationaal Commando,

*Leveaux*

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te  
de civisme, à délivrer par l'Administration communale.  
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST van den WEERSTAND

RECOMMANDE — AANGETEKEND.

de Office de la Résistance  
van Commission de Contrôle

Rue ..... LIEGE ..... n° .....  
66, Rue du P. .... straat, n° 66  
à .....  
te .....

N° du dossier : ..... 24485 .....  
N° van het dossier : .....

Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé.  
Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue.

M (Nom) ..... (Prénoms) .....  
(Naam) ROUMES (Voornamen) Léon Gérard Albert  
rue ..... n° ..... à .....  
straat de la Neuville 93, n° ..... te BIERING  
Province de .....  
Provincie .....

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) ..... M.P. ....  
Afzonderlijk Weerstander. Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — ~~refusée~~ — (1) en  
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter  
séance du ..... 12.11.1949 ..... 194...  
zitting van .....

Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen enkel verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn.

Het afdoen betekenen der hoedanigheid van Gewapenden Weerstander word alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt.

....., le ..... 12.11.1949 ..... 194...  
, den .....  
Pour le Président de la Commission,  
Voor de Voorzitter van de Commissie,  
Le Greffier — De Greffier,

T. S. V. P. — D. A. U. B.

R.M.

MINISTERE  
DE LA DEFENSE NATIONALE

112

IV/24483

OFFICE DE LA RESISTANCE

DOSSIER N° .....

1<sup>re</sup> Section  
COMMISSIONS

Madame Vve ROMES L.  
née PATAR Lea  
Rue de la Neuville, 93  
SERAING

# ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à Monsieur ROMES Leon, Gerard, Albert né à Amersfoort (Hol.) le 21.6.18 par la Commission de contrôle de Liège II en date du 12.11.47, en application des articles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le Statut de la Résistance Armée.

Monsieur ROMES Leon, G.A. M. n.p. était affilié au groupement .....

Le temps passé dans la Résistance est de 6 mois soit de 1943 au 1945, étendu au mois supérieur. 27.1.50

A Bruxelles, le .....  
POUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,  
Le Colonel DE RIDDER,  
Chef de l'Office de la Résistance,

- ATTESTATION POUR :
- 1° Ayant-droit;
  - 2° Groupement;
  - 3° O. C. M.;
  - 4° D. G. P. M./III D.;
  - 5° D. G. P. M.;
  - 6° .....

### AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.